

Mise en ligne le :

Extrait du registre des délibérations Du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Séance du 8 Juin 2023

DELIBERATION N° 15/2023

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au sein de l'épicerie sociale du CCAS sise 101 avenue Jean Monnet sous la présidence de Madame CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS.

Présents: Mme CZURKA Maryline, Mme HAMOU THERREY Bernadette, Mme DESCLOUX Odette, Mme RAFIA Kadija, Mme THIBAUT Marie-Thérèse, Mme TOSAN Christine, Mme DESSI Judith, Mme RAGO Monique, Mme INFANTES Maryline, Mme REVOL Marie-Hélène, Mme SAHUN Véronique.

Représentées : M. OULIE Gérard (pouvoir à Mme RAFIA Kadija) M. PORTE Henri-Michel (pouvoir à Mme DESCLOUX), Mme LIZEE Anne-Christine (pouvoir à Mme THIBAUT Marie-Thérèse),

Absents excusés : M. GACHON Loïc, Mme TRAN PHUNG CAU Catherine

Absents: M. SANCHEZ Philippe,

C.A. en exercice: 17

Présents: 11

Votants: 14

Date de convocation: 05 JUIN 2023

Président de Séance : Mme CZURKA Maryline, Vice-Présidente du CCAS Secrétaire de séance : Mme CAVALLIER Magali, Directrice par intérim du CCAS

OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales. Vu le code de l'action sociale et des familles.

Vu les conventions ci-après annexées.

Considérant que le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Dans ce cadre, le CCAS soutient les associations intervenant sur le champ social et de la solidarité.

Considérant que plusieurs associations ont fait une demande de subvention de fonctionnement au CCAS pour l'année 2023.

Considérant les actions menées en partenariat avec le CCAS en 2022 et les éléments de bilan, Madame la Vice-Présidente propose d'attribuer :

DELIBERATION Nº 15/2023 suite

- > Une subvention de 1 800 € au Secours catholique pour la mise en œuvre d'actions sur Vitrolles et, notamment, la distribution alimentaire et d'aides financières. Le montant global du budget de fonctionnement 2022 pour l'antenne de Vitrolles est 2100 € (Équipe d'environ 5 bénévoles).
- > Une subvention de 4 500 € au Restaurant du cœur, pour le fonctionnement de l'antenne de Vitrolles (locaux mis à disposition par la Ville aux Ormeaux), le montant global de fonctionnement 2022 pour l'antenne de Vitrolles est évalué à 14 874 €. En 2022, on comptabilise 70 693 repas distribués avec 635 personnes inscrites. Des actions solidaires sont proposées telles que le vestiaire solidaire et l'action d'aide au départ en vacances (Équipe de 30 bénévoles).
- > Une subvention de 1 000 € à la Croix-Rouge qui s'est réimplantée le 18 mai 2021 au cœur du quartier du Liourat avec des locaux mis à disposition par convention avec la Ville. L'antenne vitrollaise a une vestiboutique ouverte 4 matinées par semaine et un temps d'accueil, écoute, orientation mené par des bénévoles le mercredi matin en lien direct avec l'unité d'Aix-en-Provence. (Équipe de 7 bénévoles)

Dans le cadre de l'accès aux droits, en complémentarité du travail mené au CCAS,

Une subvention de 4 000 € à l'AVES pour le projet « Point d'Appui – accès aux droits des étrangers » en complémentarité des subventions de la Ville et des partenaires du Contrat de Ville. Cette action d'un coût global de 31 636 € consiste à proposer une aide spécifique à toute personne confrontée à une problématique liée à son statut d'étranger, ou relevant de difficultés linguistiques, cette action contribue ainsi à l'accès aux droits de tous. L'action complémentaire aux missions du CCAS se déroule sur 12 mois à raison de 3 demi-journées de permanence par semaine au sein des locaux du Centre social Le Bartas et à la Maison du Droit – Antenne de Justice de Vitrolles. Le Point d'appui a accompagné 675 personnes en 2022 dont 600 sont issues des quartiers prioritaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, 12 membres votants sur 14 ; Mme THIBAUT et Mme LYSEE se retirent du vote dans le cadre de leur représentativité de l'AVES, association concernée par une demande de subvention.

APPROUVE

L'attribution des subventions aux associations suivantes :

- 1 800 € au Secours Catholique,
- 4 500 € aux Restaurants du Cœur,
- 4 000 € à l'AVES.
- 1 000€ à la Croix-Rouge

DIT QUE

Les dépenses seront imputées sur le budget de fonctionnement 2023 du CCAS.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer la présente délibération ainsi que les conventions afférentes.

Pour extrait conforme La Vice-Présidente

Marilyne CZURKA

Centre Communal d'Action Sociale - Avenue Vital Rouard – Place du Parc - BP n° 80001 – 13741 Vitrolles cedex

04 42 77 63 77 – ccas@ville-vitrolles13.fr -